

EP(18)75

20th novembre 2018

Rendez-vous manqué à la CICTA : certains pays bloquent les progrès vers une pêche durable

Après 9 jours d'intenses discussions sur les thonidés de l'Atlantique lors de la réunion plénière de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), les résultats sont en demi-teintes pour les flottilles européennes. Europêche constate avec une grande déception que la CICTA n'a pas été capable d'aboutir à un consensus visant à réviser le plan de gestion des thonidés tropicaux, en particulier pour le thon obèse jugé dans un état de surexploitation par le comité scientifique de la CICTA.

Europêche rappelle que la flotte de pêche européenne de senneurs était soucieuse de rétablir l'état du stock et de maintenir la durabilité socio-économique des entreprises de pêche européennes, des équipages et des communautés des pays côtiers qui en dépendent. Dans ce but, l'industrie était disposée à accepter, entre autres, une diminution du TAC de thon obèse, une réduction du nombre de DCP actifs par navire ainsi qu'un élargissement du moratoire de la pêche sur DCP à l'ensemble de la zone de la convention pendant 2 mois.

M Javier Garat, Président d'Europêche, a déclaré : « Conscients que le rétablissement du stock de thon obèse nécessite un effort équitable et des sacrifices de tous les engins ciblant le thon obèse, nos senneurs européens étaient prêts à assumer leur part de responsabilité. Néanmoins, je note avec regret que certaines parties prenantes de la CICTA, en particulier les pays asiatiques, se sont opposés à l'adoption de telles mesures visant à une restauration rapide du stock de thon obèse. Ces états ont préconisé des mesures injustes visant uniquement les senneurs européens qui ne représentent que 33% des captures de thon obèse dans l'Atlantique, tout en rejetant l'adoption de la moindre mesure visant à restreindre l'activité des palangriers asiatiques, qui représentent près de 50% des captures.

En ce qui concerne le stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, Europêche accueille favorablement l'adoption d'un nouveau plan de gestion du stock qui permettra à l'Union européenne d'adapter sa flotte de pêche à l'augmentation des possibilités de pêche pour 2019 (32 240 tonnes), en particulier pour les périodes de pêche autorisées et les prises accessoires inévitables en raison de l'extension de l'aire de répartition du stock. Cependant, Europêche espère que les flexibilités supplémentaires accordées aux pays en voie de développement seront suffisamment contrôlées afin de ne pas annihiler les efforts consentis par l'ensemble des parties contractantes à la CICTA ces 10 dernières années.

Concernant la gestion des requins, Europêche est déçu de l'opposition et du veto opposés de la Chine, de la Corée et du Japon à la « Recommandation concernant la conservation des requins pris en association avec des pêches gérées par la CICTA », qui incluait l'obligation de fournir davantage de données aux scientifiques et de débarquer les nageoires naturellement attachées aux carcasses, obligation déjà appliquée dans l'UE.

Contacts presse: Daniel Voces, Directeur Général d'Europêche: +32 2 230 48 48 daniel.voces@europeche.org